

13- INFOLETTRE PNC-France-Mai 2023

L'Edito du Président Bernard Accoyer

La crise électrique française, profonde et durable, pèse lourdement sur l'économie, le pouvoir d'achat et les finances publiques.

L'exécutif a annoncé la construction de 6 à 14 EPR2 (au demeurant un nombre insuffisant) pour couvrir les besoins de l'électrification des usages et l'intermittence des énergies renouvelables, dont il a également annoncé l'accélération du développement.

La commission d'enquête parlementaire, visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France, a crûment éclairé l'insuffisance ou l'absence de prise en compte des réalités scientifiques et technologiques dans la conduite de notre politique énergétique depuis près de 25 ans et surtout depuis 10 ans.

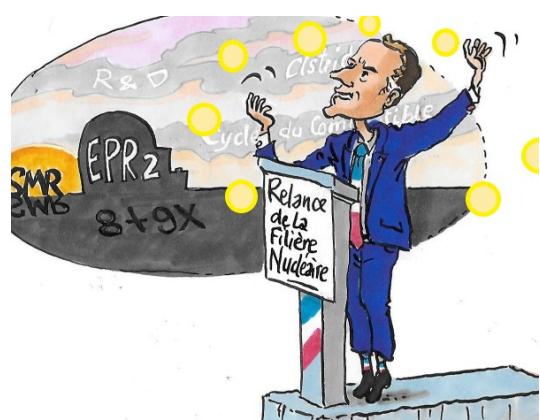
Le 4 mai 2023, les parlementaires de la commission mixte paritaire ont conclu par un accord l'examen du projet de loi d'accélération de construction d'installations nucléaires, missionnant l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) pour donner, notamment, un avis sur une éventuelle évolution de notre système de contrôle de sûreté nucléaire. Le 16 mai 2023, une semaine après un large soutien du Sénat, les députés ont voté le texte par 399 voix contre 100. Une bonne nouvelle pour la filière !



Par ailleurs la loi climat-énergie de 2019 a confié au Parlement un rôle central dans la définition, le suivi et l'évaluation des politiques énergie-climat.

Avec l'OPECST, le Parlement dispose donc d'un organisme bicaméral, légitime, compétent et qui a fait ses preuves. Il serait souhaitable que les parlementaires augmentent les moyens de l'OPECST et élargissent le périmètre de compétences très polyvalentes de son Conseil scientifique en lui adjoignant, en tant que de besoin, un Comité scientifique ad hoc, composé de personnalités scientifiques reconnues pour leurs compétences et leurs travaux en matière d'énergie et de climat.

PNC-France attend dès maintenant une concrétisation de ces décisions, a priori favorables, et suivra chaque mois le respect des recommandations issues de la Commission d'enquête, en particulier celles concernant l'avancée des dossiers et les travaux de relance de l'ensemble de la filière nucléaire.



Et l'Europe dans tout cela ?

La Commission va-t-elle exclure le nucléaire du NZIA ?



(*) NZIA : NET ZERO INDUSTRY ACT

Malgré les efforts de Thierry Breton, l'énergie nucléaire n'est que très modestement intégrée dans le "Net Zero Industry Act" (NZIA) en préparation à la Commission européenne puisque l'accord intermédiaire se limiterait aux réacteurs avancés et aux SMR et que des contraintes d'objectif de contribution des ENR pourraient rendre inopérante cette reconnaissance. Une exclusion du nucléaire en service n'est pas sans conséquence et pourrait changer le signifié de l'initiative (industries neutres en carbone) en signifiant (Zéro Industrie européenne à terme). Le NZIA est le projet de réponse de l'Union européenne aux mesures protectionnistes adoptées par les grandes puissances concurrentes (Chine, États-Unis, Inde...). Il répond en particulier au récent Inflation Reduction Act (IRA) des États-Unis qui, en accordant des aides d'État massives au développement et à la production de technologies et énergies bas carbone sur le sol Américain, menace les industries européennes. Et, devinez quoi ? c'est dans la R&D nucléaire et le nucléaire du futur que les Américains investissent massivement !

PNC-France en actions.

PNC-France n'est pas resté inactif ces derniers mois, loin de là ! De nombreux contacts à hauts niveaux ont eu lieu et ont permis de poser les bonnes questions : PNC-France, s'est ainsi mobilisé pour remettre sur des rails solides la stratégie énergétique de notre pays. Beaucoup reste à faire et PNC-France serait heureuse de voir encore plus d'experts et de professionnels nous rejoindre pour s'impliquer dans nos réflexions et soutenir nos actions.



Ainsi PNC a participé aux **2 ateliers organisés par la DGEC**, portant l'un sur le **mix électrique** et l'autre sur le **mix énergétique**, en vue de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). En amont de ces ateliers PNC-France a transmis deux contributions à la DGEC pour lister les objectifs, le calendrier et les priorités à inscrire dans les deux documents fondamentaux que sont la future Loi de Programmation Energie et Climat (LPEC) et cette PPE ([PNC-France présente sa vision à la DGEC Avril 2023](#)).

- **PNC souhaite à présent participer aux débats du PNGMDR :**

En réponse à notre demande pressante de participer à la gouvernance du PNGMDR (plan national de gestion des matières et déchets radioactifs), **Monsieur Laurent Michel**, Directeur général de la DGEC nous a répondu que « *l'élaboration du PNGMDR et son suivi ne sont déterminés à ce jour par aucun texte législatif et réglementaire et que les précédentes élaborations se sont faites autour de groupes de travail informels (au-delà des phases de débat public et consultations sur internet). Devant, entre autres, les nombreuses demandes de participation sur ce sujet, nous conduisons actuellement une réflexion qui débouchera prochainement sur des propositions d'une un peu plus grande normalisation de ce travail, propositions que nous soumettrons au cabinet de la ministre. Et donc actuellement aucune instance de gouvernance ne se réunit, le plan venant par ailleurs juste d'être publié* ».

A suivre avec vigilance car l'enjeu est important : pour l'instant la liste des associations ou ONG participant aux organes de gouvernance contient surtout des organismes notoirement antinucléaires, la gestion des déchets étant leur point d'entrée naturel (ACRO-GSIEN, France Nature Environnement (FNE), Global Chance, Greenpeace, NégaWatt, Robin des Bois, World information service of energy (Wise Paris), Comité local d'information et de suivi de Bure, etc.). Le risque est de voir requalifier en tant que déchets certaines matières valorisables soit dans les

REP soit dans les futurs RNR (uranium appauvri, uranium de retraitement, Pu des combustibles usés).

Le Multi-recyclage du Pu en REP (MRREP) et le Nucléaire durable

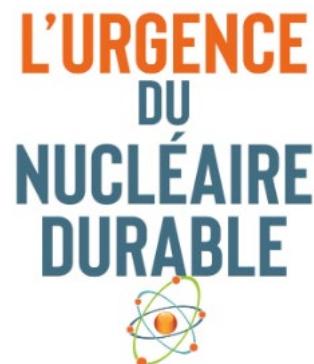
La première réunion de discussion entre SFEN ST5 et PNC-France a été riche d'informations techniques, sans pour autant permettre de mettre en évidence l'intérêt du multi-recyclage du Pu en Rep, comparativement au développement des Réacteurs à neutrons rapides. Il importe de comprendre les motivations qui ont conduit à engager ce programme MRREP, après la décision surprenante d'arrêt du programme Astrid. SFEN et PNC-France se rejoignent sur deux points essentiels :

1. La priorité absolue du moment est la réussite du programme de construction du nouveau nucléaire
 2. Le nucléaire durable nécessite impérativement le développement d'un parc RNR en relai.
- Dès lors, quelle logique peut conduire à repousser aux calendes grecques le développement des RNR et à engager un programme intermédiaire MRREP, au moment où tous les moyens et compétences doivent être mobilisés sur les cibles prioritaires ?

(Cf l'article de Claire Kerboul [nucléaire durable](#))

En marge de ces débats, PNC-France signale la parution de « **L'urgence du nucléaire durable** », un livre remarquable de Claire Kerboul, membre du Conseil d'administration de PNC-France et de SLC, aux Editions De Boek, avec une préface de Bernard Accoyer. Elle y expose avec rigueur et simplicité les atouts incontestables de la filière rapide, dont le développement a été stupidement interrompu, sans prendre en compte nos besoins d'autonomie énergétique et la préservation de notre environnement. Claire Kerboul a développé ses arguments lumineux le 5 mai dernier, lors d'une conférence donnée au Musée des Arts et Métiers dans le cadre des Conférences & Débats-Sciences pour Tous.

CLAIRe KERBOUL
PREFACE DE
BERNARD ACCOYER



B

DELIBERATION N°2023-78 : où l'on voit que la CRE invente une nouvelle usine à gaz

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 23 mars 2023 portant décision sur les modalités de déclaration des pertes de recettes, des coûts d'approvisionnement de l'activité de fourniture d'électricité et de gaz et de leur affectation pour les boucliers tarifaires et des amortisseurs électricité (sic). Comment une réglementation hors sol, associée à un système inique (l'ARENH), converge naturellement vers un contrôle comptable monstrueux, que la CRE aura beaucoup de mal à assurer.

([bouclier tarifaire électricité CRE](#))



Consultations publiques



Que retenir du « Débat public sur les nouveaux réacteurs nucléaires » ou quand la CNDP donne la parole à des ONG antinucléaires absentes du débat

Le débat, qui s'est étendu sur 4 mois, a été très suivi avec en particulier 79 cahiers d'acteurs, et un crédo : « *Mieux vaut regarder en face les difficultés pour les comprendre, plutôt que les ignorer* ».

Il est bon de se souvenir de ce que la Présidente de la CNDP, Chantal Jouanno, avait écrit au Premier ministre en 2021, « *préconisant l'organisation d'un débat public national sur l'énergie nucléaire et sa place dans la transition énergétique* » et précisant « *or le nucléaire est considéré comme un choix politique auquel les français n'ont jamais été pleinement associés* ». La messe était dite.

L'objet du débat a ainsi été élargi à « *l'examen des conditions d'opportunité de la proposition et pas seulement ses modalités* », avec l'intention claire de relancer un débat politique d'ensemble sur le nucléaire. Le Compte-rendu du débat ne cite-t-il pas ce philosophe des sciences (non identifié) qui met délibérément en doute l'approche scientifique : « *il y a un risque politique à noyer sous des considérations techniques des questions politiques et de société, notamment à les faire disparaître sous des prétentions et des débats d'experts sur la maîtrise technique* ».

La CNDP a choisi, comme toujours, de mettre en avant les controverses, égrenant des positions tranchées plutôt que des informations. Pourtant une demande de « fact checking », a été demandée, en vain, par de nombreux participants. Quelques exemples (parmi des dizaines) de certitudes assénées sans contradiction :

- En 2019, le Danemark a couvert 75 % de sa consommation d'électricité par les énergies renouvelables, dont 47 % d'éolien, 3 % de solaire et environ 25 % de biomasse », sans rappeler qu'en 2020 les combustibles fossiles représentaient encore 54,5 % de sa consommation.
- Avis anonyme : « *D'importantes pertes sont générées par le transport d'énergie sur des centaines de km afin d'alimenter des entreprises et habitants* » sans relever l'extension gigantesque des réseaux destinés à distribuer l'électricité intermittente.
- Et, plus grave encore, des comparaisons de prix sommaires, sans prise en compte équitable des externalités et des matériaux à mobiliser dans les EnRi, ou la mise en avant du « *problème des déchets* », sans référence aux GES, premiers déchets d'origine anthropique mettant réellement en danger la vie humaine.

Le texte fourmille de ces déclarations à l'emporte-pièce, souvent d'anonymes, citées sans état d'âme. Ce n'est pas tant l'honnêteté du rapport, qui rapporte les échanges, qu'une volonté de mettre en avant les controverses qui rend ce débat plus nocif qu'utile. Comment ne pas s'inquiéter du déséquilibre entre une analyse critique systématique du nucléaire, et une information fort limitée quant à l'impact environnemental des EnR. La comparaison avec

d'autres programmes, pourtant revendiquée, n'a pas été présentée de manière équilibrée et on ne peut que s'interroger sur la pertinence des avis des panels de citoyens et d'étudiants, cornaqués par on ne sait qui.

La CPDP elle-même reconnaît les limites du débat et son incapacité à faire autre chose qu'énumérer les points de vue, aussi contradictoires soient-ils : « *un dispositif de vérification a posteriori reste à construire, dans le délai nécessaire, et par les personnes ou organismes qualifiés, en évitant le risque de remplacer une information mensongère ou suspecte par une autre* ».

Et, point révélateur, une petite statistique : Greenpeace et Sortir du nucléaire sont cités 18 fois alors qu'ils sont sortis du débat. Global Chance 16 fois, France Nature Environnement 10 fois, NegaWatt 6 fois. Et PNC, qui a pourtant présenté un cahier d'acteur argumenté, une seule fois, sur l'impact économique local ! ([Débat Penly EPR Compte rendu avril 2023](#))

Consultation publique sur la synthèse à 2035 de RTE Bilan prévisionnel - édition 2023

Une consultation publique a eu lieu du 28 février au 28 mars 2023 pour définir le cadrage et les hypothèses de l'étude des perspectives pour le système électrique à l'horizon 2035. Bien sûr PNC-France a analysé cette synthèse importante et a contribué à la consultation.

[Consultation RTE bilan prévisionnel mars 2023](#)

Consultation publique sur les diagnostics de Performance Energétique

Du 8 mars au 2 mai a eu lieu une consultation pour valider le décret visant à définir les niveaux de performance et de décence attendus dans les logements. Cette consultation est importante car la nouvelle Réglementation environnementale (RE2020) a conservé, pour noter l'habitat, l'indicateur énergie primaire qui pénalise, par rapport au même logement chauffé au gaz, le chauffage électrique d'un facteur 2,3. Cette anomalie pourrait pénaliser des millions de logements, devenus interdits de location. A ce titre PNC-France a écrit au Ministre de la Transition Écologique, Christophe Béchu.

[Consultation publique sur les DPE avril 2023](#)



Fusion ASN/IRSN

Les députés et les sénateurs se sont mis d'accord le 4 mai 2023 pour que la fusion de l'ASN et de l'IRSN soit écartée, à ce stade. Mais l'article 11 bis, introduit contre l'avis du gouvernement à l'Assemblée et disposant que le système de sécurité repose sur une **organisation duale ASN-IRSN**, est remplacé par un article permettant à l'ASN de recruter du personnel privé, et plus seulement public.

A suivre...



Les Webinaires de PNC-France

- Le 18 avril 2023, dans le cadre de la coopération entre PNC-France et l'IESF, **François Goulard**, Vice-Président de PNC-France, Ingénieur de l'Ecole Centrale Paris, ancien Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche (2005-2007), a donné une conférence sur le thème : « Production électrique, quelles voies pour la France ? ». A écouter : [Vidéo François Goulard 18 avril 2023](#)
- **Le 26 avril 2023, PNC-France a organisé son 6^{ème} Webinaire avec François-Marie BREON**, physicien-climatologue membre du GIEC, chercheur au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, (IPSL) et Président de L'Association Française pour l'Information Scientifique (AFIS) sur le thème : « Climat et énergie : quelle transition ? le point de vue d'un climatologue ». PNC-France ne parle pas que du nucléaire, le climat fait partie de son ADN. C'est donc tout naturellement, après la publication du dernier rapport du GIEC, que PNC-France a organisé cette rencontre passionnante qui a permis de faire le point sur un certain nombre de questionnements et de désinformations. A écouter : [vidéo François Marie BREON 26 avril 2023](#)
- Le prochain webinaire de PNC-France aura lieu **le 21 juin avec Raphaël Schellenberger et Antoine Armand** sur les conclusions de la Commission d'enquête parlementaire visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France.
- D'autres webinaires sont en cours de programmation avec notamment Pierre Marie Abadie (Andra), Dominique Grenèche, Valérie Faudon.



PNC maintient la pression sur les politiques

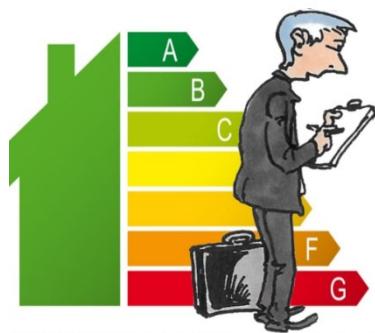


Face aux errements de la politique énergétique du pays PNC-France réagit en écrivant régulièrement aux décideurs politiques pour les informer, les alerter, et pour leur confirmer l'urgence des décisions à prendre, non seulement pour la préservation du climat mais également pour sauver notre modèle social.

La nouvelle réglementation RE2020 favorise les logements chauffés aux énergies fossiles !

Le 22 mars PNC-France a écrit à

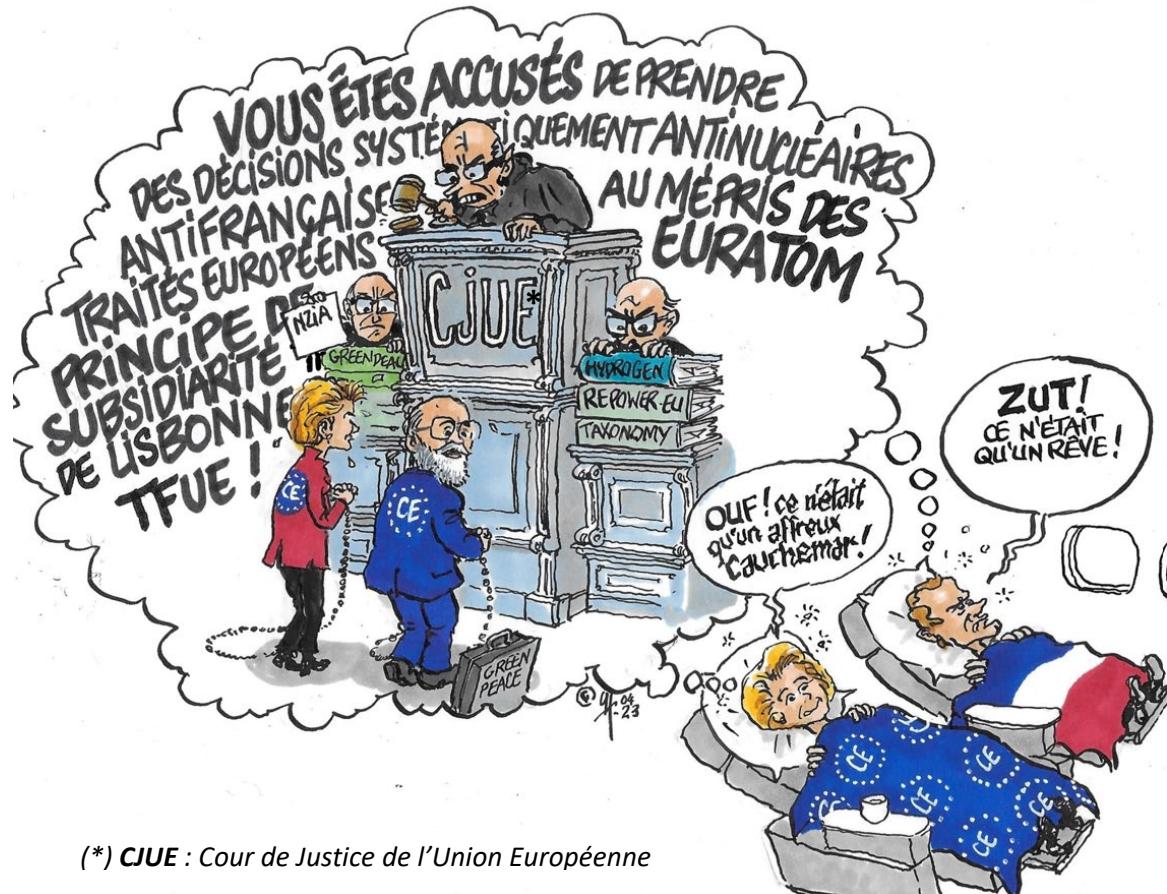
Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France, à Monsieur Olivier Klein Ministre délégué, chargé de la ville et du logement et à Madame Agnès PANNIER-RUNACHER Ministre de la transition énergétique pour leur signifier l'incohérence de la nouvelle Réglementation environnementale (RE2020) qui impose de prendre en compte l'énergie primaire consommée pour évaluer la performance énergétique d'un bâtiment. Ainsi les combustibles fossiles, gaz et fioul, sont considérés comme parfaits et affectés d'un coefficient 1 à l'entrée du bâtiment alors que l'électricité est pénalisée d'un facteur 2,3. Il en résulte que, pour deux logements identiques, celui chauffé au gaz et émetteur de gaz carbonique aura -contre toute logique- une étiquette de performance énergétique plus favorable, d'un ou souvent deux niveaux, que celui qui a recours à de l'électricité bas carbone. Cette situation ubuesque, en favorisant les logements chauffés aux énergies fossiles, est contraire aux objectifs de décarbonation du pays et entraînera des conséquences économiques et sociétales majeures pour les 8 millions de logements concernés (pour moitié appartements et maisons).



• La Commission européenne, sous influence, pénalise la France dans le domaine énergétique

Le 24 mars PNC-France a écrit au **Président Emmanuel Macron** pour qu'il réagisse enfin à la volonté persistante des services de la Commission européenne de ne pas considérer le nucléaire comme une énergie bas-carbone alors que la France, naïvement, a fait plaisir à l'Allemagne en acceptant de considérer le gaz comme énergie de transition. Le positionnement systématiquement anti-nucléaire de la Commission est inacceptable et nuit à la qualité des rapports entre États membres. Il nous paraît essentiel que la France obtienne l'abandon définitif de cette attitude infondée. Il est d'ailleurs consternant d'observer que des représentants de la France, membres du Groupe Renew au Parlement européen se soient opposés par idéologie ou incompétence à l'amendement intégrant le nucléaire au rang d'énergie décarbonée.

A ce titre PNC demande au Président que notre pays, avec ses alliés, bloque désormais le vote de ces textes tant que le nucléaire n'aura pas été retenu comme énergie décarbonée dans toutes les directives européennes, au même titre que les énergies renouvelables. La méconnaissance des traités par ces dispositions est flagrante.



(*) CJUE : Cour de Justice de l'Union Européenne

- La Commission européenne s'assoit sur le Traité Euratom et le principe de subsidiarité du Traité de Lisbonne

Le 3 avril 2023 PNC-France a écrit à **François Noël Buffet**, Président de la Commission des lois du Sénat pour signaler que les décisions systématiquement antinucléaires, voire antifrançaises, de la Commission sont contraires aux dispositions du traité Euratom, qui stipule que la Communauté doit « *faciliter les investissements, et assurer, notamment en encourageant les initiatives des entreprises, la réalisation des installations fondamentales nécessaires au développement de l'énergie nucléaire dans la Communauté* ». De même, alors que le Traité de Lisbonne confie aux États membres la responsabilité du choix des technologies à développer sur leur sol, il nous semble anormal que la Commission européenne impose le développement à marche forcée des énergies renouvelables intermittentes par tous les États. Ces dérives de la Commission, parfois confirmées par le Parlement européen avec, paradoxalement, le concours d'eurodéputés français, demandent à être analysées et corrigées. Il semble opportun que la Commission des lois du Sénat se saisisse de cette question, afin d'évaluer les possibilités de recours devant la CJUE et d'examiner les actions politiques à conduire pour rétablir le respect des traités et le fonctionnement normal de l'institution européenne.



Sur cette même thématique il faut saluer l'initiative du **député Henri Alfandari** qui a déposé le 29 mars 2023 ([Proposition de résolution européenne.pdf](#)) une proposition de résolution européenne relative à l'énergie nucléaire comme enjeu pour la décarbonation du mix énergétique européen. Cette résolution a été renvoyée devant la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale qui l'a adoptée le 11 avril 2023 ([Rapport sur le fond de la résolution.pdf](#) et [Texte adopté par la Commission](#)).

PNC-France soutient bien sûr l'initiative de monsieur Alfandari et lui a écrit le 3 mai 2023 pour lui suggérer de poser une Question au Gouvernement (QAG) pour lui demander les raisons de l'inertie des autorités françaises devant cette situation aux conséquences gravissimes pour notre pays.

Et dans le genre « c'est l'hôpital qui se moque de la charité », **Greenpeace et d'autres groupes de défense du climat ont annoncé mi-avril avoir déposé une plainte contre la Commission européenne auprès de la CJUE** (Cour de justice de l'Union Européenne) visant à obtenir l'annulation de la taxonomie de l'UE qui classe le gaz fossile et l'énergie nucléaire comme des investissements respectueux du climat.

GREENPEACE

Une autre action en justice, plus compréhensible puisqu'elle ne vise que le gaz fossile, a été intentée par quatre groupes d'activistes, dont ClientEarth et WWF.

ClientEarth

([Des groupes de défense du climat portent plainte contre la Commission européenne](#)),

WWF

- PNC-France est maintenant référencée sur le site de l'ASN, au milieu des associations anti-nucléaires

Le 23 mars PNC-France a écrit à M. Olivier Gupta Directeur général de l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour lui demander de rajouter le site de PNC-France dans la liste des liens d'accès aux sites Internet de diverses associations en relation avec le domaine nucléaire. Sur les 14 associations listées sur le site de l'ASN, 11 sont ouvertement anti-nucléaires, sans compétence technique particulière voire, pour certaines d'obédience complotiste ([les liens utiles du site de](#)

[l'ASN](#)). L'ASN a répondu favorablement à notre requête et PNC-France est maintenant dument référencée sur le site de l'ASN.

- **La qualité des informations données par RTE se dégrade**

Après le courrier daté du 7 janvier dernier, PNC-France a écrit à nouveau le 14 avril 2023 à Monsieur **Xavier PIECHACZYK Président du Directoire de RTE** pour lui signaler que la qualité des informations diffusées par RTE n'était pas à la hauteur des attentes : à titre d'exemples, il a été mentionné que les données concernant les indisponibilités de moyens de production étaient notoirement incorrectes, même sur le site « grand public » EcoWatt, et que certaines rubriques du site fournissent des informations particulièrement absconses. RTE nous a pourtant habitué à fournir des informations claires et vérifiées.

PNC-France reste vigilant face aux infox :

PNC-France veille à ce que l'information consacrée au nucléaire soit la plus objective possible. Des progrès sont observables mais il reste des cas où malheureusement la subjectivité le dispute à la désinformation.

Petit bilan de l'action « Veille MédiaTique » qui est active depuis juillet 2021. Quelques chiffres :

Période	Du 15/07/21 au 14/02/22	Du 14/02/22 au 20/04/23
Signalements	35	57
Décisions d'action	23	31
Réponses reçues	5	6



Le nombre de cas dans lequel un débat s'engage avec le média considéré est faible, toutefois nous pouvons mentionner :

- Trois réactions du Dauphiné Libéré avec publication d'une petite tribune au nom de PNC-France,
- Un échange avec TF1,
- Un échange avec FR3 à propos d'une émission « Le Monde de Jamy »,
- Un échange avec France Culture qui a donné lieu à une intervention de Bernard Accoyer dans un débat avec Marine Tondelier.

A noter que d'une manière générale la fréquence de nos réactions a diminué, ce qui est plutôt une bonne nouvelle car cela pourrait traduire une baisse du nombre d'émissions ou d'articles ouvertement antinucléaires. Il semble effectivement que les informations caricaturales et tendancieuses se font plus rares dans les médias.

A noter que nous avions saisi le **Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM)** à propos d'une émission d'Arte diffusée il y a un an. Peine perdue, le DJM nous a débouté fin 2022 au motif qu'un « documentaire peut être une prise de position éditoriale ». Nous en concluons qu'il sera vain à l'avenir de s'appuyer sur cette structure pour (faire) corriger les erreurs scientifiques contenues dans un reportage.

Par ailleurs, après une requête expresse auprès de la chaîne ARTE, nous avons obtenu les documents de fondation de la chaîne franco-allemande. Il est difficile de dire s'il y a une relation de cause à effet, mais les émissions diffusées récemment par la chaîne apparaissent (un peu) plus équilibrées.

PNC-France dans les médias



Régulièrement PNC-France se fait connaître par des tribunes publiées dans des journaux de référence ([PNC-France Les passages médias](#))

Bernard Accoyer et Louis Gallois ont signé une tribune remarquée dans le Figaro du 23 mars 2023. « Si elle ne soutient pas le nucléaire, l'UE peut dire adieu à sa souveraineté énergétique »

L'ancien ministre **François Goulard** rappelle dans le Figaro du 27 avril 2023 que le choix allemand d'un parc d'énergies renouvelables important nécessite la multiplication des centrales thermiques, et engendre un mix énergétique plus coûteux. Il y voit l'origine du lobbying anti-nucléaire allemand ([PNC Le Figaro François-Goulard 27 avril 2023](#)).



Claire Kerboul, dans la Revue Parlementaire du 10 avril 2023, rappelle à bon escient que l'heure est venue de remettre face-à-face la science et la décision politique, et de clarifier ce que celle-ci doit attendre de celle-là ([PNC La-revue-parlementaire Claire Kerboul 10 avril 2023](#)).

Alain Desgranges a signé une tribune dans le Monde de L'Energie du 26 avril 2023 pour faire le point sur la consommation d'eau effective des centrales nucléaires en France. Un sujet brûlant dans un contexte d'évolution climatique favorisant les périodes de sécheresse. Une bonne occasion pour contrer les propos inexacts souvent entendus sur ce dossier. ([PNC Le Monde de l'Energie Alain Desgranges 26 avril 2023](#)).

Adhésion : pensez à renouveler votre cotisation pour 2023 !



<https://www.pnc-france.org/devenir-membre-pnc-france/>